

BANQUE POPULAIRE COTE D'AZUR

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2008**

**PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex**

**Philippe Lucchesi
19, rue Alphonse 1er
06200 Nice**

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

Philippe Lucchesi
19, rue Alphonse 1er
06200 Nice

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2008**

Aux Sociétaires
BANQUE POPULAIRE COTE D'AZUR
Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à Capital Variable
457, Promenade des Anglais
06200 Nice

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Populaire Côte d'Azur, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6 de l'annexe qui expose le changement de classement comptable de certains actifs financiers réalisé en application de la faculté offerte pour le règlement CRC N° 2008-17 du 10 décembre 2008.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique comporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. La très grande volatilité sur les marchés financiers, certains étant devenus inactifs, ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations.

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie :

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 2 et 9 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux modalités de dépréciation et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Valorisation des titres de participation et autres titres détenus à long terme :

Les titres de participation et autres titres détenus à long terme, composés pour l'essentiel d'entités du groupe Banque Populaire, sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant principalement une approche fondée sur l'actif net réévalué tel que communiqué par ces dernières (note 6 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination de valeurs d'utilité pour les titres du portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.


III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

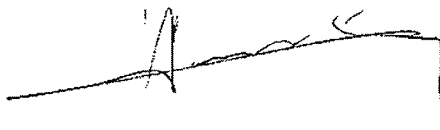
Neuilly-sur-Seine et Nice, le 16 avril 2009

Price waterhouseCoopers Audit



Dominique Paul

Philippe Lucchesi



Commissaires aux comptes

TABLEAU 1 : BILAN ACTIF AU 31/12/2008

ACTIF	2008	2007
en milliers d'euros		
Caisse, Banques Centrales, CCP	54 472	66 467
Effets Publics et Valeurs assimilées	35 023	35 045
Créances sur les Etablissements de crédit	274 841	247 508
Opérations avec la clientèle	3 316 267	3 149 470
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 080 238	725 442
Actions et autres titres à revenu variable	4 720	2 248
Participations et autres titres long terme	168 648	125 677
Parts dans les Entreprises liées	5 488	5 488
Crédit-bail et location option d'achat	633 007	574 610
Location Simple	8 940	8 627
Immobilisations incorporelles	17 188	18 327
Immobilisations corporelles	26 539	26 890
Autres actifs	45 698	40 991
Comptes de régularisation	64 677	55 862
TOTAL ACTIF	5 735 746	5 082 652

TABLEAU 2 : BILAN PASSIF AU 31/12/2008

PASSIF	2008	2007
en milliers d'euros		
Banques Centrales, CCP	0	0
Dettes envers les Etablissements de Crédit	822 816	307 819
Opérations avec la clientèle	2 867 890	2 686 716
Dettes représentées par un titre	1 234 279	1 284 168
Autres passifs	62 831	72 857
Comptes de régularisation	263 422	240 698
Provisions	44 434	47 422
Dettes subordonnées	65 529	77 791
Fonds pour risques bancaires généraux	60 464	59 090
Capitaux propres hors FRBG	314 080	306 091
Capital souscrit versé	93 500	93 500
Certificats Coopératifs d'Investissement	23 375	23 375
Primes d'émission	73 743	73 744
Réserves	110 436	99 146
Ecart de réévaluation		
Prov. réglementées et subv.d'invest.	4	6
Report à nouveau	20	-6 239
Résultats de l'exercice	13 001	22 559
TOTAL PASSIF	5 735 746	5 082 652

TABLEAU 3 : HORS-BILAN AU 31/12/2008

HORS-BILAN <small>en milliers d'euros</small>	2008	2007
ENGAGEMENTS DONNES		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	209 946	218 743
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	319 758	247 230
ENGAGEMENTS SUR TITRES	1 331	4 174
ENGAGEMENTS RECUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	706 160	623 921
ENGAGEMENTS SUR TITRES	1 331	4 174

TABLEAU 4 : COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2008

en milliers d'euros	2008	2007	%
+ INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	260 621	232 383	12,2%
+ Sur opérations avec les Etablissements de crédit	55 632	49 511	12,4%
+ Sur opérations avec la clientèle	155 827	142 772	9,1%
+ Sur obligations et autres titres à revenu fixe	49 162	40 100	22,8%
+ Autres intérêts et produits assimilés	0	0	
- INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-196 749	-158 518	24,1%
- Sur opérations avec les Etablissements de crédit	-71 315	-51 994	37,2%
- Sur opérations avec la clientèle	-52 434	-40 957	28,0%
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-73 000	-65 628	11,2%
- Autres intérêts et charges assimilés	0	61	-100,0%
+ PRODUITS SUR OPERATIONS DE C.B. ET L.O.A.	223 274	219 410	1,8%
- CHARGES SUR OPERATIONS DE C.B. ET L.O.A.	-201 957	-200 915	0,5%
+ PRODUITS SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	5 178	4 710	9,9%
- CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	-4 517	-4 327	4,4%
+ REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	7 887	8 718	-9,5%
+ COMMISSIONS (PRODUITS)	77 678	77 677	0,0%
- COMMISSIONS (CHARGES)	-11 972	-12 577	-4,8%
+/- GAINS/PERTES SUR OPERATIONS PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	2 036	1 923	5,9%
+/- GAINS/PERTES S/OPERATIONS PORTEF DE PLACEMENT ET ASSIMILES	-5 642	605	-1032,6%
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 843	1 727	6,7%
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-722	-696	3,7%
PRODUIT NET BANCAIRE	156 958	170 120	-7,7%
- CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-112 946	-111 862	1,0%
- D A P SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	-6 184	-6 160	0,4%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	37 828	52 098	-27,4%
- COUT DU RISQUE	-18 015	-8 809	104,5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	19 813	43 289	-54,2%
+/- GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	-120	351	-134,2%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	19 693	43 640	-54,9%
+/- RESULTAT EXCEPTIONNEL	-492	45	-1193,3%
IMPOT SUR LES BENEFICES	-4 828	-13 630	-64,6%
+/- DOTATIONS / REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS REGLEMENTEES	-1 372	-7 496	-81,7%
RESULTAT NET	13 001	22 559	-42,4%

NOTES ANNEXES SUR LES COMPTES ANNUELS

Les notes annexes aux comptes annuels de l'exercice 2008 de la Banque Populaire Côte d'Azur ont été établies dans le but de compléter et de commenter l'information donnée par le bilan, le hors bilan, et le compte de résultat. Dans un souci de lisibilité du document, seules les opérations présentant un caractère significatif ont été retenues.

Elles se décomposent en :

- * Principes généraux et méthodes
- * Evénements marquants de l'exercice
- * Notes sur le bilan : principes comptables et méthodes d'évaluation

NOTATION : la Banque Populaire Côte d'Azur est notée Aa3 par l'agence MOODY'S.

CONSOLIDATION : les comptes de la Banque Populaire Côte d'Azur sont intégrés dans la consolidation globale du Groupe Banque Populaire. Dans ce cadre, les comptes sociaux de la Banque Populaire Côte d'Azur sont retraités suivant les normes internationales IFRS. Au plan individuel, la Banque Populaire Côte d'Azur présente des comptes consolidés avec ses filiales directes en normes françaises.

PRINCIPES GENERAUX ET METHODES

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008 font ressortir un Total Bilan de 5,736 milliards d'euros, et un Résultat Net de 13 millions d'euros. Ces comptes ont été établis dans le respect des principes comptables généraux, à savoir :

- * La continuité d'exploitation,
- * La permanence des méthodes comptables
- * L'indépendance des exercices.

Les méthodes d'enregistrement et de présentation des comptes propres à la réglementation applicable aux établissements de crédit et prévues par les règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière ainsi que par les Instructions, Notes et Lettres de la Commission Bancaire, sont appliquées. Plus spécifiquement, l'avis 2006-C du Comité d'Urgence du CNC du 4 octobre 2006 relatif à l'amortissement des immobilisations données en crédit-bail et opérations assimilées dans les comptes sociaux des établissements de crédit (approche juridique du crédit-bail conservée et assimilation des amortissements comptables et fiscaux) a été appliqué (voir Note 9 pour les détails de l'opération). De même, l'avis 2006-16 du 21 décembre 2006 du CNC, relatif au caractère douteux des découverts a été mis en œuvre au 1^{er} janvier 2007.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Base de Données des Agents Financiers (BAFI), le Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) proposé par la Commission Bancaire a été adopté par la Banque Populaire Côte d'Azur.

Les états financiers de la Banque Populaire Côte d'Azur sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable, notamment le règlement CRC 2000-03 relatif à la présentation des états financiers, à l'exception du règlement CRC 2008-15 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés dans la mesure où la charge relative à l'attribution gratuite d'action (SAGA) avait déjà été entièrement constatée en 2007, antérieurement à la publication du règlement.

Les informations relatives aux instruments de bilan et de hors bilan présentant un risque de marché sont décrites dans les différentes notes sur le bilan et incluent les méthodes d'évaluation.

Les instruments financiers utilisés consistent essentiellement en des contrats d'échange de taux (Swaps) utilisés dans un but de couverture, ou des contrats de garantie de taux plafonds (Caps) utilisés en couverture de crédits à taux variables plafonnés. Par ailleurs, dans le cadre de la gestion et de l'optimisation de la trésorerie, plusieurs opérations d'échanges de taux ont été réalisées en positions ouvertes isolées. Les frais d'émission d'emprunts sont inscrits en charge pour la totalité dans l'exercice où ils sont exposés. Les primes d'émission d'emprunts sont étalées sur la durée de l'emprunt.

Changement de méthode comptable intervenu sur l'exercice 2008

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable sur l'exercice 2008.

Engagements de garantie de liquidité et de solvabilité des Banques Populaires

Le système de garantie de liquidité et de solvabilité du réseau des Banques Populaires est organisé par une décision de caractère général de la Banque Fédérale des Banques Populaires prise en sa qualité d'organe central, en application des articles L. 511-30, L. 511-31 et L. 512-12 du Code Monétaire et Financier et à laquelle font expressément référence les statuts des Banques Populaires (article 1^{er}). Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires, les Sociétés de Caution Mutuelle leur accordant l'exclusivité de leur cautionnement et la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Ce système de garantie repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements du réseau par un mécanisme de solidarité interne.

La Banque Fédérale met en œuvre la solidarité du réseau en appelant auprès des Banques Populaires les concours financiers nécessaires, dans la limite de leurs fonds propres. Les fonds propres de la Banque Fédérale répondent, en dernier ressort, de la liquidité et de la solvabilité des Banques Populaires.

En tant que membre du réseau, la Banque Fédérale bénéficie du système de garantie, les Banques Populaires sont tenues de lui apporter leur soutien financier, notamment pour lui permettre, si besoin, d'assumer ses obligations d'organe central à l'égard d'établissements de crédit affiliés à la Banque Fédérale des Banques Populaires, mais ne faisant pas partie du réseau des Banques Populaires. Natixis fait l'objet d'une convention de double affiliation auprès de la Banque Fédérale mais également auprès de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

Dans le cadre de ce mécanisme de solidarité interne est instituée une première ligne de solidarité. Celle-ci est constituée, d'une part, par le fonds de solidarité fédéral, partie intégrante du fonds pour risques bancaires généraux de la Banque Fédérale et, d'autre part, par les fonds régionaux de solidarité, parties intégrantes des fonds pour risques bancaires généraux des Banques Populaires. Ces fonds régionaux sont alimentés chaque année, à hauteur de 10% du bénéfice net réalisé par les Banques Populaires avant toute dotation au fonds pour risques bancaires généraux et impôt, ledit montant étant minoré du taux de l'impôt sur les sociétés. Les Banques Populaires ne peuvent disposer de ces fonds sans l'autorisation de la Banque Fédérale.

Par ailleurs, dans le cadre d'une convention d'agrément collectif, chaque Banque Populaire garantit la liquidité et la solvabilité des Sociétés de Caution Mutuelle qui lui accordent l'exclusivité de leur cautionnement.

Dans le cadre de l'affiliation du Crédit Maritime Mutuel, dont la Banque Fédérale est l'organe central aux termes de l'article L. 512-69 du Code Monétaire et Financier, la liquidité et la solvabilité des Caisses de Crédit Maritime Mutuel sont garanties au premier niveau par leurs Banques Populaires d'adossement.

Il est rappelé, en outre, que les établissements du réseau des Banques Populaires sont adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts institué par la loi et auquel adhèrent tous les établissements de crédit agréés en France.

EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1^{er} événement annoncé lors du précédent exercice, mais qui a pris effet le 1^{er} janvier 2008 : la Banque a dénoncé l'option à la TVA pour les activités bancaires et financières soumises à cette option.

La désoption a eu comme effet sur les comptes 2008 :

- de modifier à la hausse la base d'amortissement des immobilisations acquises en 2008 afin d'anticiper la baisse des prorata de récupération de TVA (règle fiscale)
- la constitution d'une provision de 600 k€ qui, selon le principe de rattachement des charges et produits à l'exercice, permet de comptabiliser en 2008, les effets de la désoption de 2008. La régularisation fiscale n'interviendra qu'en 2009, lors de l'établissement des proratas de récupération définitifs.

Par ailleurs, dans le cadre de la crise financière dite des « subprimes », il est précisé que la trésorerie de la Banque ne comporte que des placements à capital garanti par un établissement de crédit, et n'a aucune exposition directe au marché « subprime », et de façon plus large au marché du crédit.

NOTES SUR LE BILAN : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Note 1 : Etablissements de Crédit et Institutions Financières

Le solde au Passif de 822,8 millions d'euros au poste « Dettes envers les Etablissements de Crédit » correspond notamment à hauteur de 251,6 millions d'euros aux opérations souscrites auprès de la Banque Fédérale des Banques Populaires, du réseau des Banques Populaires (comptes à vue, emprunts, dont quotes-parts des emprunts obligataires) ou de Natixis, et pour 561,2 millions d'euros aux opérations hors réseau (emprunts en blanc).

Les soldes de l'Actif de 274,8 millions d'euros au poste « Créances sur les Etablissements de Crédit » et de 35 millions d'euros au poste « Effets publics et Valeurs assimilées » correspondent au placement de l'excédent des ressources sur les emplois, avec des lignes sur le Trésor Public (enregistrées au poste « Effets Publics ») et différents établissements financiers. Les « Créances sur les Etablissements de Crédit » comprennent notamment 81 millions d'euros de prêts interbancaires, 165 millions d'euros d'opérations internes au réseau des Banques Populaires et 22 millions d'euros de comptes ordinaires. Le risque de contrepartie fait l'objet d'une analyse avec le Comité d'Audit et de Risques du Groupe des Banques Populaires (CARG) ; des encours maximums par contrepartie ont été déterminés et font l'objet d'un suivi permanent.

Note 2 : Créances sur la clientèle (3,32 Milliards d'euros) et risque crédit

Les opérations avec la clientèle sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle.

Les crédits à la clientèle sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale. L'activité de la Banque dans ce domaine relève d'une activité traditionnelle de banque de détail sur son marché domestique. Le secteur géographique de la Banque est constitué par les deux départements des Alpes-Maritimes et du Var, ainsi que par Monaco et par une succursale en territoire italien (Lavagne) avec une activité exclusive d'opérations de crédit-bail.

L'encours brut, hors dépréciations, des crédits promoteurs sur comptes chantiers s'élève à 147,3 millions d'euros, dont 3,7 millions d'euros d'encours douteux non compromis.

Dans le cadre des opérations de refinancement, un montant de 208,8 millions d'euros de crédits hypothécaires à la clientèle a été nanti au profit de la Caisse de Refinancement à l'Habitat (CRH), en contrepartie de billets souscrits auprès de cette Caisse.

La Banque Populaire Côte d'Azur ne détient pas d'encours de crédits restructurés, hormis pour un montant très faible, et non significatif, représentant les opérations induites par la Banque de France dans le cadre du surendettement.

L'identification et la comptabilisation des créances douteuses sont réalisées suivant examen de chaque dossier, et conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière. Depuis le 1^{er} janvier 2007, cette identification s'applique aux découverts en application du nouvel article 3 bis du règlement 2002-03 modifié par le règlement 2007-06.

Le principe de contagion est appliqué : la classification en créances douteuses d'un concours entraîne le transfert vers les rubriques « Encours Douteux » de l'intégralité des engagements à l'encontre d'un même client. Les créances douteuses font l'objet d'une dépréciation comptabilisée en déduction de l'actif ; chaque dossier est traité individuellement. Les dépréciations sont déterminées au vu de la situation de chaque client en tenant compte des garanties dont la Banque est amenée à bénéficier. Par exception à ce principe, une provision statistique non déductible fiscalement de 300 milliers d'euros a été constituée en 2007 pour couvrir les encours de petits montants. Une dotation complémentaire de 50 milliers d'euros a été comptabilisée sur 2008 pour porter la provision à 350 milliers d'euros. Cette provision représente 10% du montant total des clients douteux inférieurs à 15.000 € en valeur unitaire.

Les principes énoncés par le règlement CRC N°2002-03 sont appliqués et entraînent périodiquement la révision du statut de chaque dossier douteux. Lors de cette révision périodique, au moins annuelle, le passage à douteux compromis est réalisé au vu de la situation du dossier. Les modalités de transfert des dossiers dans la catégorie douteux compromis ont fait l'objet d'une instruction interne adressée à tous les intervenants concernés. Sur l'ensemble des dossiers douteux compromis initiés au cours de l'exercice 2008, les particuliers représentent 18,2%, les entrepreneurs individuels 13,2%, et les sociétés 68,6%.

Le passage en pertes définitives est effectué lors de la constatation de la situation d'insolvabilité irréversible du débiteur. Ce constat est étayé par un document d'une source externe à la Banque (PV de carence d'huissier, certificat d'irrecouvrabilité, enquête effectuée par un professionnel).

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du règlement CRC 2002-03, l'actualisation des flux futurs à recevoir sur les dossiers douteux est réalisée. Cette actualisation a été effectuée dossier par dossier, sur la base d'échéanciers prévisionnels, aux taux contractuels pour les prêts amortissables, et suivant le taux légal pour les encours à vue. La variation de cette actualisation au cours de l'année 2008 a déclenché une augmentation de la dépréciation de 111 milliers d'euros générant sur le résultat de l'année une dotation nette enregistrée pour ce montant en charges dans le résultat annuel.

Les dotations aux dépréciations, nettes de reprises, les créances passées en perte sur l'exercice, nettes des récupérations sur créances amorties, et la variation de l'année de l'actualisation des flux futurs à recevoir, constituent le coût du risque sur opérations de crédit au compte de résultat.

Le montant total des dépréciations inscrites en diminution d'actif est de 69,6 millions d'euros, pour un total d'encours douteux de 178,8 millions d'euros, soit un taux de couverture de 38,9%. Sur l'exercice, les dotations aux dépréciations des créances douteuses clients se sont élevées à 27,4 millions d'euros tandis que les reprises sur dépréciations pour cette même catégorie se sont élevées à 11,4 millions d'euros dont 8,9 millions devenues disponibles.

Parmi ces dépréciations, un montant de 6,2 millions d'euros a été doté sur l'exercice pour constater le risque client de non-remboursement des prêts Lombard. L'encours de ces crédits, distribués uniquement par la succursale de Monaco, d'un montant de 109,7 millions d'euros au 31/12/2008, est garanti par des actifs en couverture. La dégradation des marchés a entraîné la dégradation d'une partie de ces actifs. Le ratio global de couverture est supérieur à 100% ; cependant, au niveau client, chaque encours de crédit ayant une couverture inférieure à 100% a été déclassé en douteux (pour 31,3 millions d'euros). La provision sur ces dossiers douteux a été calculée en estimant à 6 le nombre d'années nécessaires pour que l'accumulation du rendement des actifs couvre à 100% le capital du crédit. Au-delà des 6 ans, si un écart négatif apparaît, il a été provisionné.

Note 3 : Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2008, la Banque Populaire Côte d'Azur a reçu 706 millions d'euros d'engagements de garantie, qui se répartissent notamment entre les Sociétés de Caution Mutuelle à hauteur de 191 millions d'euros, la CASDEN à hauteur de 233 millions d'euros, et Natixis pour 15 millions d'euros.

Les engagements de financement donnés en faveur de notre clientèle s'élèvent à 209,946 millions d'euros, et les engagements de garantie donnés en faveur de notre clientèle à 273,702 millions d'euros. Ceux-ci sont notamment constitués de cautions immobilières pour 87,6 millions d'euros, et de garanties de remboursement de crédits pour 70,9 millions d'euros.

Les autres encours hors bilan concernent principalement nos opérations de couverture et de transactions utilisant les produits dérivés (Swaps, Caps). Ces opérations sont détaillées dans la note 12 et font l'objet d'un tableau « Montant notionnel des contrats » repris en annexe (tableau 11).

Note 4 : Opérations en devises

Les créances, dettes et engagements hors bilan libellés en devises, sont réévalués au cours de change à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés en compte de résultat au cours du jour de la transaction.

L'exposition au risque de change est limitée, toute opération significative faisant l'objet d'une couverture systématique.

Note 5 : Capitaux propres, Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI)

Les CCI émis par la Banque Populaire en application des articles 19 sexdecies à 19 duovicies de la loi n° 47.1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération sont exclusivement souscrits et libérés par Natixis, détenue à parité par le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne.

Les titulaires de CCI disposent d'un droit sur l'actif net dans la proportion du capital qu'ils représentent. Selon les termes du protocole signé le 6 juin 2006 entre les deux Groupes, les CCI détenus par Natixis représentent 20% du capital social de la Banque. Lors des nouvelles augmentations de capital par émission de parts sociales, cette proportion sera maintenue par l'émission au nominal, dans le même temps, de nouveaux CCI souscrits par Natixis.

Les CCI sont des valeurs mobilières représentatives d'une part du capital de la Banque, émises pour la durée de la Banque et dépourvues de droit de vote. Les CCI ne peuvent représenter plus de la moitié du capital social atteint à la clôture de l'exercice précédent. Ils sont librement négociables ; toutefois, la cession des CCI devra être agréée préalablement par le Conseil d'Administration de la Banque Populaire.

La rémunération des CCI doit être au moins égale à celle versée aux parts sociales. Elle est décidée par l'Assemblée Générale en fonction des résultats de l'exercice. Son paiement, pour tout ou partie, peut être fait en numéraire ou en CCI.

Note 6 : Portefeuille Titres

Toutes les créances représentées par un titre négociable sur un marché (valeurs mobilières, titres de créances négociables, instruments du marché interbancaire) ont fait l'objet d'un classement comptable en application du Règlement n°90-01 modifié par le règlement CRC n° 2005-01, CRC 2008-07 et CRC 2008-17. Les titres et instruments financiers à terme sont comptabilisés en valeur nominale, à la date d'effet pour les opérations inscrites au bilan, et au jour de la négociation pour les opérations inscrites au hors bilan.

En fonction des critères - intention de détention, adossement à des ressources, liquidité des marchés - ces titres, hors créances rattachées, ont été classés suivant des portefeuilles de :

- titres de transaction : néant

- titres de placement :

- 323,9 millions d'euros bruts, provisionnés à hauteur de 9,9 millions d'euros au titre des moins-values latentes constatées sur ce portefeuille.

- 364 millions d'euros de titres prêtés dans le cadre des émissions Banque Populaire Covered Bonds (BPCB) : il s'agit d'opérations effectuées dans le dernier trimestre 2008, liées à la crise de liquidité. La BPCB a émis des tranches d'emprunt obligataire souscrites par les BP grâce à un prêt de même montant octroyé par BPCB. Ces titres seront en finalité prêtés à la Banque Fédérale des Banques Populaires afin d'obtenir de la trésorerie auprès de la BCE. Ce prêt de titres est régi par l'article 11 du CRC 2005-01.

- titres d'investissement pour 430 millions d'euros dont 35 millions en effets publics et valeurs assimilées. Parmi ces titres d'investissement, certains proviennent d'un reclassement de titres de placement et sont provisionnés à hauteur de 3,7 millions d'euros ; cette opération sera détaillée dans les paragraphes suivants.

Les créances rattachées aux titres de placement s'élèvent à 7,3 millions d'euros, celles sur les titres d'investissement à 8,3 millions d'euros.

Les impacts au niveau du bilan des titres de placement et d'investissement détaillés ci-dessus se retrouvent dans le cumul des lignes « Effets Publics et Valeurs assimilées », « Obligations et autres titres à revenu fixe » et « Actions et autres titres à revenu variable » de l'actif pour un total de 1.120 millions d'euros.

- participations et autres titres détenus à long terme, pour 168,6 millions d'euros nets de provisions ; ces dernières s'élèvent à 358 millions d'euros.

- parts dans les entreprises liées pour 5,5 millions d'euros. Cet encours est constitué :
 - pour 4,7 millions d'euros par la SASU Foncière Victor Hugo qui gère une partie du patrimoine immobilier hors exploitation de la Banque Populaire Côte d'Azur,
 - pour 0,8 million d'euros par la SASU Société Méditerranéenne d'Investissement.

Les tableaux 14 et 15 donnent le détail des titres à l'actif et des participations.

Par ailleurs, la note 12 (Opérations sur instruments financiers et produits dérivés) fait état des opérations sur instruments financiers relevant également de l'activité de portefeuille dans le cadre des positions ouvertes isolées, et donne le montant des dépréciations sur moins values latentes sur ces supports, soit 4,049 millions d'euros, provisionnées en totalité.

La classification « titres d'investissement » est composée pour la plus grande partie des postes « Effets publics et valeurs assimilées » et « Obligations et autres titres à revenu fixe ». Suivant les instructions du Comité de la Réglementation Comptable, l'ensemble du portefeuille titres d'investissement est adossé sur des ressources de durées et de montants égaux ou supérieurs.

Le poste « Obligations et autres titres à revenu fixe » de 1.080,2 millions d'euros est essentiellement composé de BMTN et obligations. Les contreparties sont principalement représentées par les organismes du groupe des Banques Populaires et quelques grandes signatures de la place financière de Paris.

Le portefeuille de titres d'investissement est composé d'obligations et de TCN. Ces titres à revenu fixe ont fait l'objet d'un étalement de la surcote ou décote sur la durée résiduelle selon la méthode actuarielle. Le montant des surcotes concernant les obligations est de 313 milliers d'euros, tandis que sur les supports constitués de BTAN et OAT, les surcotes représentent 29 milliers d'euros, et les décotes 7 milliers d'euros. Il est à préciser qu'aucun titre d'investissement n'a été cédé avant son terme au cours de l'exercice 2008.

Le portefeuille de titres de placement se compose principalement de CDN (165 millions d'euros), de BMTN (106 millions d'euros), d'obligations et d'actions (pour 7 millions d'euros).

Pour les titres structurés, la valorisation est effectuée par rapprochement avec les indications de la contrepartie.

En application des dispositions du règlement CRC 2008-17, la BPCA a procédé au déclassement de 52 millions d'euros de titres de placement vers la catégorie titres d'investissement ; les circonstances exceptionnelles liées à l'inactivité des marchés auraient conduit à la constitution de provisions importantes, alors que le risque final est inexistant sur ces titres garantis en remboursement de capital à l'échéance et conservés jusqu'à cette date. En l'absence de reclassement, l'impact sur le compte de résultat aurait été de 4.664 milliers d'euros (moins-value potentielle sur titres de placement). Les provisions attachées aux titres de placement déclassés ont été :

- reprises au niveau du compte de résultat pour un montant de 4,3 millions d'euros, dans le poste où elles avaient été dotées à l'origine, en « gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés »,
- dotées pour le même montant en titres d'investissement ; cette provision sera reprise linéairement jusqu'à l'échéance des titres. La dotation globale et la reprise étalée figurent au poste « gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés » afin de centraliser tous les impacts liés au transfert dans la même ligne du compte de résultat et ainsi de ne pas fausser le PNB.

Le portefeuille de titres de participation reste inchangé dans sa présentation comptable.

Ces titres, qualifiés d'immobilisations financières, dont la possession durable est estimée utile à l'activité, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils sont évalués individuellement soit à leur valeur de marché, soit à leur valeur d'usage ou d'utilité dans le but de déceler les titres à déprécier dans le cas de moins-value latente, les plus-values latentes n'étant pas prises en compte. Les principales acquisitions de l'exercice 2008 sont présentées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration. Suivant l'examen de chaque situation, une dépréciation est éventuellement constatée.

Au sein du poste Participations et Autres Titres à long terme, de 168 millions d'euros, l'encours principal est constitué par notre participation au capital de la BFBP pour 156 millions d'euros.

La valeur d'utilité du titre BFBP est déterminée à partir de son actif net réévalué qui intègre le fonds fédéral de solidarité et la valorisation (sur la base de la valeur d'utilité) du portefeuille-titres. La BFBP détient des participations, notamment dans le groupe Natixis détenu à 35,62%, le groupe Foncia, détenu à 97% et spécialisé dans l'activité de gestion immobilière (transaction, administration de biens...), dans des groupes bancaires en Europe de l'est (VBI et DZ Bank) et en Afrique sub-saharienne (BICEC et BCI). Depuis le 1^{er} juillet 2008, suite au rachat par le Groupe Banque Populaire de banques régionales à HSBC, la BFBP détient à 100% la Société Marseillaise de Crédit et à 49% Banque Chaix, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Marze, Banque Pelletier, Banque de Savoie et Crédit Commercial du Sud-Ouest, le reste du capital étant détenu par les Banques Populaires régionales de rattachement, dont la BPCA ne fait pas partie.

Note 7 : Dettes subordonnées

Cette rubrique représente au passif les emprunts TSR pour 65,098 millions d'euros et les dettes rattachées pour 0,432 million d'euros. L'ensemble de ces emprunts a été réalisé auprès de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Note 8 : Immobilisations et Amortissements

Dans un contexte général, les immobilisations sont entrées bien par bien et évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception de celles qui ont fait l'objet de réévaluation légale en 1976, qui sont inscrites pour leur valeur réévaluée.

Les amortissements ont été pratiqués en référence à des durées d'utilité économique.

La ventilation des immobilisations par composants concerne les immobilisations corporelles d'exploitation et hors exploitation. En pratique, cette ventilation par composants s'applique essentiellement aux immeubles.

Pour l'approche de la notion de valeur résiduelle, qui doit être mesurable et significative, et sachant que nos immeubles sont en quasi totalité des immeubles d'exploitation, il a été considéré que les valeurs résiduelles sont par nature logées dans la part terrain non amortissable.

L'option de conserver l'enregistrement en charges des frais d'acquisition a été retenue.

Les durées d'amortissement des composants sont les suivantes :

- 10 ans pour les façades destructibles,
- 25 ans pour la fondation-ossature,
- 25 ans pour la couverture-étanchéité,
- 10 ans pour les équipements techniques,
- 10 ans pour les agencements intérieurs.

Les biens mobiliers ordinaires ne font pas l'objet de l'approche par composants ; ils sont amortis selon les durées d'utilisation présentées ci-dessous :

- 10 ans pour le mobilier
- 5 ans pour le matériel de bureau
- 3 ans pour le matériel informatique

Concernant le droit au bail, la Banque Populaire Côte d'Azur continue à l'amortir dans ses comptes sociaux selon la durée de vie résiduelle du bail lorsque la banque est locataire, et sur la durée résiduelle de l'immeuble sous-jacent lorsque la banque est propriétaire.

Les éléments de fonds de commerce rachetés à d'autres banques sont amortis comptablement sur une durée de 3 à 5 ans.

Les principaux mouvements de l'exercice 2008 sont présentés dans un tableau annexe (tableau 18).

Note 9 : Location avec Option d'Achat et Crédit-bail

La Banque Populaire exerce en direct une activité de crédit-bail mobilier et de location avec option d'achat. L'avis du Comité d'urgence du CNC 2006-C prévoit que les immobilisations destinées à ces activités sont enregistrées à l'actif du bilan du bailleur. En effet, pour cette catégorie d'actifs, par dérogation aux règles du PCG sur la comptabilisation des actifs, c'est la notion de propriété juridique qui s'applique et non celle de contrôle. Les immobilisations sont enregistrées pour leur valeur d'entrée et la ventilation des actifs par composants ne s'applique pas chez le bailleur. Les actifs concernés sont amortis suivant la durée normale d'utilisation des biens.

Ce poste représente les valeurs nettes d'acquisition des biens donnés en location avec option d'achat. Pour les biens loués amortissables fiscalement en dégressif, dans le cadre des règles de la comptabilité française, un complément de dotation au linéaire est éventuellement calculé uniformément au sein de la fourchette minimum-maximum en fin d'exercice. Ce complément s'élève à 2,7 millions d'euros au titre de l'exercice.

D'autre part, une dépréciation de 0,3 million d'euros est inscrite dans les comptes au 31.12.08 pour couvrir l'écart constaté sur certains dossiers entre la valeur nette comptable du bien à l'échéance du contrat et le prix de levée de l'option. Cette dépréciation était de 0,82 million d'euros au 31.12.2007 ; au titre de l'exercice 2008, une reprise pour un montant de 0,52 million d'euros a été réalisée.

La prééminence de la réalité économique sur l'apparence de la présentation comptable et juridique conduit à déterminer une valeur financière de ces biens, appelée encours financier, correspondant à la valeur actualisée des loyers à recevoir.

Globalement, l'écart entre cet encours financier et la valeur nette comptable des biens loués représente la composante la plus importante de la « Réserve Latente », véritable réserve financière qui est déclarée à la Commission Bancaire.

Au 31 décembre 2008, la Réserve Latente, après la dotation de l'exercice de 4 millions d'euros, s'élève à 33,99 millions d'euros bruts, soit 22,3 millions d'euros nets d'impôt.

L'Administration fiscale italienne a adressé à la Banque dans le courant du moi de Mai un « procès-verbal de constatation » qui portait sur les contrats liés à certains navires de plaisance. Cette opération a concerné l'ensemble de la profession des crédit-bailleurs italiens. Les contrats concernés prévoyaient une première redevance et/ou un dépôt de garantie supérieurs à 40% de la valeur du bateau ; l'Administration considère qu'il s'agit d'une vente à terme et non d'une opération de crédit-bail, ce qui entraînerait une modification à la hausse du taux de TVA appliqué.

Ces constatations fiscales font l'objet de débats en Italie au niveau de la profession. Au 31 décembre, la BPCA n'a pas reçu de notification de redressement fiscal.

Note 10 : Autres actifs et passifs et Comptes de Régularisation

Dans les Autres Actifs (45,7 Millions d'euros) figurent notamment :

- les autres débiteurs divers (Etat, acomptes fournisseurs...) pour 35,5 millions d'euros.

Dans les comptes de régularisation de l'actif (64,7 millions d'euros) figurent notamment :

- des produits à recevoir pour 31,735 millions d'euros, dont les primes PEL pour 7,613 millions d'euros et 21,524 millions d'euros sur les swaps,
- des comptes de régularisation divers pour 20,5 millions d'euros.

Dans les autres passifs (62,8 millions d'euros) figurent :

- des dépôts de garantie reçus sur opérations de crédit-bail pour 15,6 millions d'euros,
- des créditeurs divers (fournisseurs, Etat) pour 40,9 millions d'euros.

Dans les comptes de régularisation du passif (263,4 millions d'euros) figurent :

- des comptes d'encaissement pour 26,4 millions d'euros,
- des charges à payer pour un montant de 24 millions d'euros,
- des comptes de régularisation divers pour un montant de 3,8 millions d'euros,
- des produits perçus d'avance pour 192 millions d'euros, composés pour l'essentiel du réescompte des loyers sur l'activité LOA-bateaux. L'activité de crédit-bail aux entreprises ne génère pas de réescompte mais, en contrepartie, génère des amortissements dégressifs.

Note 11 : Provisions et FRBG

Le tableau 17 récapitule l'ensemble des provisions inscrites au bilan, y compris les provisions pour dépréciation des actifs, ainsi que les mouvements intervenus dans l'exercice.

Les provisions (anciennement dénommées provisions pour risques et charges) comprennent principalement les provisions sur engagements par signature, les provisions sur litiges, les provisions pour impôts et les provisions pour passif social.

* Provisions épargne-logement :

En application de l'avis 2006-02 du CNC, les risques relatifs aux comptes et plans épargne logement ont fait l'objet, à compter du 1^{er} janvier 2007, d'une évaluation ainsi que d'un provisionnement.

Les risques couverts sont de deux nature :

- le risque de consentir des crédits futurs à un taux réglementé inférieur aux conditions de marché ;
- le risque de rémunérer l'épargne collectée à des conditions désavantageuses par rapport aux conditions de marché futures.

Ces deux risques sont évalués de manière prospective, jusqu'à l'extinction des encours d'épargne portés au bilan, d'où la nécessité de modéliser l'évolution des encours actuels (collecte et conversion de crédit) sur la base d'hypothèses de taux futurs et de comportement de la clientèle.

Le modèle retenu est celui qui s'applique au niveau du Groupe Banque Populaire pour l'établissement des comptes consolidés. Il procède d'une démarche en trois étapes :

1^{ère} étape : Génération de 10 000 chemins de taux par simulation de Monte Carlo. Le processus utilisé est un processus d'Ornstein-Uhlenbeck avec retour à la moyenne. Cette méthode intègre une matrice de corrélation entre les différents index fondée sur un historique de 10 ans glissants, le niveau cible du retour à la moyenne pour chacun des index étant déterminé à partir des prévisions à long terme des économistes du Groupe, également appliquées dans la gestion de bilan.

2^{ème} étape : Modélisation des écoulements des encours sur chaque chemin de taux simulés à partir d'un profil attendu représentant la tendance moyenne historique des encours de chaque génération en intégrant une sensibilité du comportement de la clientèle, tant en décollecte qu'en conversion en crédit, en fonction de l'écart entre les taux réglementés et les taux du marché (chemins de taux simulés).

3^{ème} étape : Le calcul de la provision finale résulte de la moyenne des différences constatées sur chacun des chemins entre les flux établis sur la base des taux réglementés (épargne hors prime d'état ou crédit) et ceux calculés à partir des taux de marché futurs déterminés par le modèle sur chaque année d'écoulement pour des produits équivalents ; ces différences sont actualisées avec la courbe zéro-coupon moyenne des douze derniers mois déduite des taux swaps. Les taux de référence (taux de marché) sont déterminés, pour la phase épargne, en utilisant comme produit équivalent les comptes à terme progressifs Fidélis, diffusés dans le réseau Banque Populaire, et pour la phase crédit future, en appliquant le principe de tarification du Groupe pour des prêts habitats ayant la même durée que les prêts PEL (Taux Swap + spread de liquidité).

Seules les moins-values nettes par génération de taux sont provisionnées, les plus-values nettes n'étant pas retenues. Enfin, chacune des 10.000 provisions est calculée déduction faite des flux relatifs à l'encours considéré comme insensible à l'évolution des taux. Par prudence, ce profil sans risque est plafonné au niveau constaté lors de la dixième année de vie de chaque génération, puis est écoulé linéairement sur les vingt années suivantes.

Les risques sur Comptes Épargne Logement (CEL) sont obtenus selon une méthode analogue, à l'aide d'hypothèses de transformation distinctes. Toutefois, seul le risque de transformation en crédit est provisionné, la rémunération de la phase épargne étant révisable et indexée sur les taux de marché. La valeur future des taux de crédits CEL est déterminée par le modèle à partir de la formule réglementaire.

Enfin, la provision totale intègre la différence constatée sur les stocks de prêts PEL et CEL en vie à la date de calcul entre les flux futurs actualisés d'une part au taux de marché de l'année de mise en place de ces crédits, et d'autre part au taux réglementé consenti au client. Cette différence est reprise ensuite actuariellement sur la durée de vie des prêts concernés.

Dans la mesure où l'évolution au cours du dernier mois de l'exercice de la moyenne du taux de référence (taux CMS 5) qui sert de base au calcul de la provision demeure inférieure à + ou - 0,05% (5 point de base), le montant de la provision est celui déterminé sur la base des données du mois précédent la clôture de l'exercice.

Le montant de la provision épargne logement au 31.12.2008 est de 2,81 millions d'euros.

*** Fonds pour Risques Bancaires Généraux :**

Ce poste enregistre les montants que la Banque décide d'affecter à la couverture de risques à caractère général. Une dotation de 1,37 million d'euros a été constituée au titre de l'exercice 2008. Cette nouvelle dotation porte l'encours global du fonds à 60,46 millions d'euros.

*** Engagement de retraites et passifs sociaux :**

Le régime de retraite CAR du Groupe Banque Populaire a été fermé au 31.12.1993, en application de l'accord professionnel du 13 septembre 1993, applicable aux Banques Populaires par l'accord Groupe du 7 janvier 1994.

L'engagement de retraite du Groupe envers les actifs et retraités est constitué de compléments spécifiques au Groupe Banque Populaire et d'un complément bancaire résiduel calculé par différence entre les droits bancaires arrêtés au 31.12.1993 et les éléments de pensions à la charge de la sécurité sociale, l'ARRCO, l'AGIRC et les compléments spécifiques Banques Populaires.

Au niveau de l'ensemble du Groupe des Banques Populaires, le choix de provisionner intégralement le passif social a été entériné, et ceci dès l'exercice 2005.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

- Pour le complément de pension bancaire CAR, le taux d'actualisation retenu est de 3,82 % et le rendement attendu des actifs de 4,30 % ;
- Pour les indemnités de fin de carrière, le taux d'actualisation retenu est de 3,66 % et le taux de rendement attendu de 3,51 % ;
- Pour les médailles du travail, le taux d'actualisation est de 3,62 %.

Le calcul de l'engagement de retraite CAR au 31.12.2008 a été déterminé sur la base des données individuelles mises à jour et en considérant les hypothèses retenues sur la base des normes internationales, notamment la méthode des unités de crédit projetées. L'engagement brut s'élève à 24,3 millions d'euros pour la Banque Populaire Côte d'Azur.

L'engagement est couvert en partie par les réserves de la CAR (institution de retraite du Groupe des Banques Populaires) et la participation annuelle des banques au paiement des retraites en cours de service. L'actif net de la CAR, pour la quote-part Banque Populaire Côte d'Azur, est arrêté à 5,6 millions d'euros. Le taux moyen de rendement des actifs de la CAR a été estimé à 4,3 %.

Compte tenu du choix de couverture intégrale et des ajustements actuariels à effectuer sur la période de couverture, le montant total à provisionner a été arrêté à la somme de 15,626 millions d'euros pour la CAR. Pour réajuster la dotation existante au 31 décembre 2007, une reprise de 0,155 million d'euros a été passée.

Les engagements de la Banque Populaire envers les membres de son personnel au titre des indemnités de fin de carrière (IFC) sont couverts par un contrat signé avec ABP VIE (anciennement PROSPERITE), entreprise régie par le code des assurances. Aux termes de ce contrat, ABP VIE garantit à la Banque Populaire Côte d'Azur le paiement des indemnités de départ à la retraite versées au personnel. Pour assurer ce paiement, la Banque Populaire Côte d'Azur verse des cotisations sur les livres de ABP VIE. L'encours de notre actif sur les livres de ABP VIE au 31.12.2008 s'élève à 6,47 millions d'euros. L'engagement actuariel global, calculé par ABP Vie, est de 9,69 millions d'euros.

La valorisation des indemnités de fin de carrière a été impactée successivement par l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005, et par les lois de financement de la Sécurité Sociale de 2007, 2008 et de 2009.

Dans le cadre de l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005, un accord de branche a été signé en 2005 permettant les départs avant 65 ans à l'initiative de l'employeur en exonération de charges sociales pour les départs intervenant avant le 31.12.09.

La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2007 prévoit qu'après le 01.01.2014, les départs volontaires avant 65 ans seront chargés, la mise à la retraite avant 65 ans étant interdite. L'effet financier induit par la loi a eu pour conséquence une augmentation de l'engagement au 31.12.06 non intégrée dans les comptes 2006, la loi ayant été adoptée en fin d'année. Cette revalorisation est qualifiée de changement de régime, et son étalement, calculé sur le montant de l'engagement au 31.12.2006, n'intervient qu'à partir de 2007.

La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2008 supprime le dispositif transitoire qui était prévu par la loi de 2007 pour la période comprise entre le 01.01.2010 et le 01.01.2014. La mise à la retraite avant 65 ans avec accord du salarié n'est plus possible à compter du 01.01.2010 ; s'agissant des départs volontaires avant 65 ans, ils seront chargés. Par ailleurs, une nouvelle contribution est mise en place sur les indemnités versées pour les départs avant ou après 65 ans (25 % du montant pour celles versées du 11.10.07 au 31.12.08, puis 50 % au-delà). L'impact de la modification de régime suite à la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2008 nous avait conduits à provisionner 691 milliers d'euros supplémentaires au titre des IFC en 2007.

La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2009 adoptée en décembre 2008 impose des mesures visant au maintien dans l'emploi des salariés âgés. La mise à la retraite d'un salarié par l'employeur avant l'âge de 70 ans est soumise au respect d'une procédure et à l'accord de l'intéressé. Cette mesure a amené la BPCA à comptabiliser 600 milliers d'euros supplémentaires dans les comptes de l'exercice 2008 au niveau du provisionnement des IFC.

Le taux moyen de charges patronales de l'établissement est de 54 %.

*** Provisions au titre de l'attribution d'actions gratuites de Natixis aux salariés (SAGA) :**

Les Assemblées Générales de Natixis du 17 novembre 2006 et du 24 mai 2007 ont fixé le cadre de l'attribution d'actions gratuites Natixis à ses salariés ainsi qu'aux salariés des Groupes Banque Populaire et Caisse d'Epargne. Le schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA) s'appuie sur deux textes de loi récents qui permettent aux salariés de devenir actionnaires de leur entreprise sans effort financier, et d'être ainsi associés plus étroitement à son développement.

Le 12 novembre 2007, le Directoire de Natixis a adopté les modalités de l'attribution dans le respect des conditions fixées par la loi et relatives aux périodes d'acquisition et de détention. Dans ce cadre, les salariés de la Banque Populaire ont reçu un droit à recevoir 60 actions au bout d'un délai de deux ans (période d'acquisition). Au terme de ce délai, les titres attribués au salarié devront être conservés par ce dernier deux ans avant de devenir disponibles (période de conservation).

L'acquisition des titres destinés à être attribués aux salariés de la Banque Populaire sera facturée par Natixis en novembre 2009 lors de l'attribution des titres. Au 31 décembre 2007, elle avait fait l'objet d'un provisionnement intégral en charges de personnel pour un montant de 1,1 million d'euros sur la base du prix d'acquisition des titres par Natixis et tenant compte d'un taux de turnover.

Au 31 décembre 2008, l'effectif CDI de la Banque Populaire Côte d'Azur s'élevait à 1.143 collaborateurs, dont 39 collaborateurs rattachés à la succursale de Monaco et 5 collaborateurs rattachés à la succursale italienne.

Cet effectif se répartit en 870 techniciens de la banque, dont 28 rattachés à la succursale monégasque et 4 rattachés à la succursale italienne, et 274 cadres, dont 11 rattachés à la succursale monégasque et un rattaché à la succursale italienne.

Note 12 : Opérations sur instruments financiers et produits dérivés

Les opérations sur les instruments financiers traitées en 2008 concernent principalement des swaps de taux d'intérêts.

Ces opérations sont destinées à prémunir la Banque contre les risques de taux dans un marché volatil. En application des règlements 90-15 et 92-04, les swaps ont été classés soit dans la catégorie de couverture du risque de taux affectant un ensemble d'éléments homogènes, ou éventuellement un seul élément, soit dans la catégorie de couverture et de gestion du risque global de taux d'intérêt de notre établissement.

Ces opérations de contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps), affectées soit en macro-couverture du risque de taux global, soit en micro-couverture, représentent, à la date de clôture, un encours de 1.326,6 millions d'euros et se répartissent de la manière suivante :

- swaps de micro-couverture : 416,6 millions d'euros
- swaps de macro-couverture : 910 millions d'euros

D'autre part, l'encours d'opérations conditionnelles de couverture s'élève à 98,8 millions d'euros, constitué par des contrats d'assurance de taux d'intérêt (caps) pour la totalité.

Enfin, les opérations placées en positions ouvertes isolées s'élèvent à 120 millions d'euros et sont constituées pour 80 millions d'euros de swaps et pour 40 millions d'euros de Credit Default Swaps. Ces opérations constituent un élément de notre portefeuille de négociation.

La valorisation nette des swaps de micro-couverture (416,6 M€) s'établit à - 2,678 millions d'euros. La valorisation nette des swaps de macro-couverture est de - 4,406 millions d'euros. Ces montants de valorisation, calculés hors coupons courus, correspondent aux sommes qui seraient déboursées (ou éventuellement perçues dans le cas d'une valorisation positive) si l'ensemble des positions étaient liquidées à la date de valorisation.

La valorisation nette des opérations conditionnelles de couverture (caps pour un montant de 98,8 M€) s'établit à un montant positif de 1,870 million d'euros. Dans le contexte de ces opérations, ce montant représente le coût de la couverture de l'option sous jacente existant dans le crédit à taux plafond accordé au client.

La valorisation nette des opérations en position ouverte isolée représente une moins-value latente globale nette de 3,947 millions d'euros, entièrement provisionnée.

Pour ces opérations, lorsqu'aucune cotation n'est accessible, la valorisation est effectuée par rapprochement avec les indications de la contrepartie.

Il est précisé qu'en 2008, 40 millions d'euros de swaps spéculatifs ont été requalifiés en Credit Default Swaps pour une valorisation nette de - 2,485 millions d'euros.

Note 13 : Ratios prudentiels et réglementaires sur base individuelle (non consolidée)

- Coefficient de liquidité

La liquidité à un mois par rapport aux exigibilités à un mois est de 146 % au 31 décembre 2008 pour une obligation minimale de 100 %.

- Ratio Mc Donough

2008 a été marquée par la prise en compte définitive, pleine et entière, du ratio Mc Donough en remplacement du ratio Cooke.

Contrairement au ratio Cooke qui négligeait la qualité de l'emprunteur et donc du risque de crédit réel, le ratio Mc Donough prend en compte la qualité de l'emprunteur par l'intermédiaire d'un système de notation interne (Internal Rating Based).

Le ratio Mc Donough est le rapport des fonds propres de la Banque sur les encours pondérés déduits de chaque type de risque (risque de crédit, de marché et opérationnel). Il impose une exigence minimale en fonds propres qui ne doit pas être inférieure à 8% des risques pondérés.

La réglementation (article 391 de l'arrêté du 20/02/07) exige pour les établissements qui utilisent les approches notations internes du risque de crédit l'application d'un plancher (sur une période transitoire de 3 ans) appliqué sur l'ensemble des risques.

Ainsi l'exigence calculée en Bâle II (ratio Mc Donough) doit au minimum représenter 90 % de l'exigence en Bâle I pour l'année 2008 (le plancher était de 95 % en 2007 et sera de 80 % en 2009).

Le ratio officiel retenu par la Commission bancaire est le ratio sur base consolidée : périmètre prudentiel incluant les éléments propres aux filiales et l'agrégation des comptes des Sociétés de Caution Mutuelle qui émanent de la Banque (avec prise en compte du plancher évoqué ci-dessus).

Le résultat du ratio sur base sociale s'élève à 9,44 %.

Le résultat du ratio sur base consolidée s'élève à 10,81 %.

Note 14 : Régime fiscal et impôt sur les bénéfices

Le régime de l'intégration fiscale s'applique entre la Banque Populaire Côte d'Azur, société mère, la SASU Foncière Victor Hugo, et la SASU Société Méditerranéenne d'Investissement (SMI), filiales détenues à 100% par la Banque Populaire Côte d'Azur, sachant que la SASU Sociétariat Banque Populaire Côte d'Azur, filiale détenue à 100 % par la SASU Foncière Victor Hugo, fait partie de ce périmètre d'intégration fiscale. Une convention a été signée qui prévoit la neutralité de la charge d'impôt dans les comptes des filiales intégrées fiscalement.

Les impôts différés actifs ne sont pas comptabilisés dans les comptes sociaux. Cela concerne notamment les impôts différés actifs résultant des décalages provisoires sur des contributions obligatoires comme la participation des salariés ou la contribution Organic, dont la prise en compte fiscale est déportée d'un exercice sur l'autre. En termes de procédure, les impôts différés passifs significatifs font l'objet d'une provision ; aucune dotation aux provisions de ce type n'a été constituée sur l'exercice 2008.

L'ensemble des opérations a été soumis au traitement fiscal réglementaire en vigueur, aussi bien au niveau du résultat courant que du résultat exceptionnel. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés exigible dû au titre de l'exercice, au taux de 34,43 %.

Note 15 : Informations relatives au résultat des activités bancaires

La Banque Populaire Côte d'Azur exerce son activité dans les départements des Alpes-Maritimes et du Var, sur la Principauté de Monaco et en Italie, à travers un réseau de 108 points de contact.

Banque de détail généraliste, son activité est majoritairement tournée vers la clientèle de proximité, composée de particuliers et de professionnels (professions libérales, artisans, commerçants). La Banque Populaire Côte d'Azur continue de poursuivre son développement en direction de cette clientèle, pour améliorer la couverture de son territoire, avec l'ouverture, en 2008, d'une nouvelle agence dans le département du Var (La Londe). Le rythme soutenu de ces dernières années sur le modèle d'agences sans guichet (agences libre service) permet d'atteindre un nombre de 92 agences de proximité.

Dans les agences sans guichet comme dans les autres points de vente, elle y propose l'ensemble des produits et services offerts dans la gamme du groupe des Banques Populaires.

Cette gamme comprend des placements en épargne monétaire ou financière et des financements à court ou long terme selon qu'il s'agisse de consommation ou d'investissement. La Banque offre également une gamme complète de services dérivés du compte de chèques et des moyens de paiement associés, notamment dans les domaines des domiciliations, des connections téléphoniques et informatiques.

En prolongement de ces services de base, la Banque s'est engagée dans les nouveaux canaux de distribution à distance depuis plusieurs années : Internet, plateforme téléphonique, service téléphonique dédié aux ordres de bourse.

En second lieu, au titre des activités privées, des actions spécifiques ont été menées en direction des personnes physiques à forte capacité d'épargne, nécessitant une gestion de patrimoine particulière (Gestion sous mandat, Centres de Gestion de Patrimoine, renforcement et développement de la partie « Banque Privée » à Monaco).

En direction de la Fonction Publique, et en complément des partenariats avec la CASDEN et l'ACEF, la reprise de la clientèle du Crédit Municipal de Nice en 2006 a permis de renforcer nos actions auprès de cette clientèle en 2007 par le biais de « l'Espace Fonction Publique » de Nice Jean Médecin.

Parallèlement, et depuis quelques années, la Banque Populaire Côte d'Azur a développé une politique de « niches », en s'orientant vers des marchés plus spécifiques pour lesquels les offres produits sont particulièrement ciblées. Dans chacun de ces domaines, une structure dédiée a été créée, composée de spécialistes aptes à répondre aux besoins de ces clientèles, relayée si besoin par Natixis Banque Populaire et ses filiales.

C'est ainsi que, pour les activités professionnelles, ont été créées d'une part des agences spécialisées « Espace Entreprises », d'autre part des structures propres à la population des agriculteurs, secteur particulièrement dynamique du département du Var, et des entités proches des professionnels de l'immobilier.

Afin d'être plus à même de répondre aux attentes des professionnels de l'immobilier (promoteurs, marchands de biens), la Banque Populaire Côte d'Azur met à la disposition de cette clientèle deux antennes de la Direction des Affaires Immobilières dans les Alpes Maritimes et dans le Var.. D'autre part,

l'acquisition de Foncia par le Groupe Banque Populaire a permis de reprendre en novembre 2007 la gestion des comptes des Cabinets (transactions immobilières, gestion locative, copropriétés) implantés sur les deux départements et donne l'opportunité de bénéficier d'un réseau supplémentaire de prescripteurs.

Enfin, la Banque Populaire Côte d'Azur est devenue en quelques années un des spécialistes du financement en crédit-bail de la marine de plaisance vers les résidents ou les non-résidents, clients ou non de la Banque Populaire. Après l'implantation en 2003 d'une succursale spécialisée en Italie, à Lavagne, l'activité depuis 2004 a confirmé tout le potentiel de développement attendu par la Banque Populaire Côte d'Azur. Sans y avoir installé de succursale, la Banque élargit également avec succès une présence sur ce marché vers d'autres pays européens, notamment en Espagne.

Note 16 : Gains ou pertes sur actifs immobilisés (perte nette de 120 milliers d'euros)

Ce poste enregistre les plus ou moins-values de cession sur les immobilisations incorporelles ou corporelles, les titres de participations, ainsi que les dotations ou reprises de dépréciations relatives à l'évaluation de ces actifs.

Note 17 : Charges et produits exceptionnels (charge nette de 493 milliers d'euros)

Ce poste enregistre les opérations exceptionnelles pouvant survenir dans le cadre de l'activité des différents services de la Banque. Le montant brut des charges exceptionnelles représente un montant de 846,6 milliers d'euros.

Le montant brut des produits exceptionnels s'élève à 354,2 milliers d'euros, principalement composé de reprise de provisions sur risques exceptionnels.

Note 18 : Rémunération des organes d'administration

Le montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration a été de 21.507 euros pour l'année 2008.

Note 19 : Bénéfice comptable et bénéfice financier de l'exercice

Le Bénéfice Net Comptable de l'exercice s'élève à 13.001 millions d'euros. Le passage de ce résultat comptable au résultat financier s'effectue par la méthode dite des marges en retraitant le résultat comme s'il n'existait pas de comptabilité sociale (opérations de location d'immobilisations) mais uniquement une comptabilité financière (opérations de prêts à la clientèle), soit :

<i>en milliers d'euros</i>	
Bénéfice Net Comptable	13 001
Charges d'amortissement (comptable)	185 861
Plus et moins values comptables	10 901
Charges d'amortissement (financier) -	193 949
Plus et moins values financières	1 187
Bénéfice financier :	<hr/> 17 001

(avant IS sur la dotation à la réserve latente)

L'écart entre le résultat comptable et le résultat financier représente la dotation à la réserve latente, soit 4 millions d'euros qui, ajoutée au bénéfice net comptable, permet de constituer le bénéfice financier soit 17.001 millions d'euros.

Afin d'obtenir le bénéfice financier net d'impôt, il faut déduire l'IS sur la dotation à la réserve latente, soit :

<i>en milliers d'euros</i>	
Bénéfice financier	17 001
IS sur dotation réserve latente	- 1 377
Bénéfice financier net d'impôt	<hr/> 15 624

Note 20 : Evénement post clôture

Aucun événement significatif lié à des conditions existant à la clôture n'est intervenu après la clôture des comptes.

Note 21 : Projet d'affectation du résultat

Bénéfice Net Comptable	13 000 943
Report à nouveau	+ 20 025
Bénéfice à répartir	13 020 968
Dotations à la réserve légale	651 048
Intérêts aux parts sociales	3 250 763
Dividende servi aux CCI	893 751
Dotations aux autres réserves	8 225 406

Note 22 : Actionnariat

Au 31 décembre 2008, le capital de la Banque Populaire Côte d'Azur s'élève à 93.500.000 euros, divisé en 5.500.000 parts sociales de 17 euros chacune, réparties auprès de 63.432 sociétaires. Dans le capital, entre une autre catégorie de fonds propres composée de 1.375.001 Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI), nominatifs au profit de Natixis, d'une valeur unitaire nominale de 17 € chacun, soit un montant de capital de 23.375.017 euros.

TABLEAU 5 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		MONTANT (K€)	
en milliers d'euros			
	2008	2007	
<u>FRAIS DE PERSONNEL</u>	63 972	65 141	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	40 888	41 378	
<i>dont participation des salariés à distribuer</i>	250	1 316	
<i>dont interressement des salariés à distribuer</i>	1 221	2 632	
CHARGES DE RETRAITE	7 460	8 443	
AUTRES CHARGES SOCIALES	12 339	12 425	
IMPÔTS ET TAXES SUR FRAIS DE PERSONNEL	3 285	2 895	
<u>AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS</u>	48 974	46 721	
IMPÔTS ET TAXES	4 043	4 316	
SERVICES EXTERIEURS	44 931	42 405	
TOTAL	112 946	111 862	

TABLEAU 6 : CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

en milliers d'euros

	2008	2007
Créances sur établissements de crédit		
- à vue	82 277	77 140
- à terme	192 564	170 368
TOTAL	274 841	247 508

TABLEAU 7 : DETAIL DES OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

en milliers d'euros

	2008	2007
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	23 210	27 931
Autres concours à la clientèle	158 495	2 932 740
Comptes ordinaires débiteurs	3 134 562	188 799
TOTAL	3 316 267	3 149 470

TABLEAU 8 : DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
en milliers d'euros		
	2008	2007
Dettes sur établissements de crédit		
- à vue	23 523	30 460
- à terme	799 293	277 359
TOTAL	822 816	307 819

TABLEAU 9 : DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE			Mouvements de l'exercice	
en milliers d'euros			Emissions ou augmentations de capital	Remboursements ou amortissements
	2008	2007		
Bons de caisse	3 053	4 062		
Créances négociables	1 005 766	1 115 191		
<i>dont CDN</i>	124 266	220 912	124 266	-220 912
<i>dont BMTN</i>	881 500	894 279	22 000	-34 779
Emprunts obligataires				
Autres dettes représentées par un titre	225 460	164 915		
<i>dont TMI</i>	211 249	150 815	60 651	-217
TOTAL	1 234 279	1 284 168		

TABLEAU 10 : OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE		
en milliers d'euros		
	2008	2007
Comptes d'épargne à régime spécial	1 192 405	1 051 766
- à vue	818 375	618 421
- à terme	374 030	433 345
Autres dettes	1 675 485	1 634 950
- à vue	1 186 211	1 331 581
- à terme	489 274	303 369
TOTAL	2 867 890	2 686 716

TABLEAU 11 : MONTANT NOTIONNEL DES CONTRATS

en milliers d'euros

UNITES	CONTRATS SUR TAUX	CONTRATS SUR CHANGE et SUR ACTIONS	VALORISATION NETTE
OPERATIONS SUR LES MARCHES ORGANISES ET ASSIMILES			
- Opérations fermes de couverture			
- Autres opérations fermes			
- Opérations conditionnelles de couverture			
- Autres opérations conditionnelles			
OPERATIONS DE GRE A GRE			
- Opérations fermes de couverture	1 326 577		
Dont contrats d'échange de taux micro	416 577		-2 678
Dont contrats d'échange de taux macro	910 000		-4 406
Dont forwards			
- Autres opérations fermes			
Dont contrats d'échange de taux			
Dont forwards			
- Opérations conditionnelles de couverture	98 776		1 870
- Opérations du portefeuille de négociation	80 000		-1 462
- Autres opérations conditionnelles	40 000		-2 485

VENTILATION PAR DUREE RESIDUELLE DES MONTANTS NOTIONNELS

UNITES	UN AN ET MOINS	PLUS D'UN AN A CINQ ANS INCLUS	PLUS DE CINQ ANS
OPERATIONS DE GRE A GRE			
- Contrats de taux d'intérêts	493 328	559 250	452 775
- Contrats sur change			
- Contrats sur actions			
- Autres contrats	20 000	20 000	
OPERATIONS SUR LES MARCHES ORGANISES ET ASSIMILES			
- Contrats sur taux			
- Contrats sur change			
- Contrats sur actions			

**TABLEAU 13 :
VENTILATION DES CAPITAUX PROPRES**

en milliers d'euros	2008	2007	Affectation résultat 2007		Résultat de l'exercice	Autres, dont chgt méthode
			Affectation	Dividendes		
Capital et éléments assimilés						
Capital social	93 500	93 500				
Certificats d'investissement	23 375	23 375				
Réserves et assimilées						
Primes d'émission CCI	73 743	73 744				
Réserves légales	8 994	8 178	816			
Réserves statutaires	101 119	90 659	10 460			
Réserves de réévaluation	3	5				-2
Autres réserves réglementées	320	304	16			
Report à nouveau						
Report à nouveau	20	-6 239	11 266	-5 007		
Résultat de l'exercice	13 001	22 559	-22 559		13 001	
Résultat de l'exercice	13 001	22 559	-22 559		13 001	
Provisions réglementées						
	4	6				
Total	314 080	306 091				
FRBG	60 464	59 090				
FRBG Groupe (Fonds Régional de solidarité)	21 430	20 228				1 202
FRBG Banque	39 034	38 862				172

TABLEAU 14 :
VARIATION DES TITRES A L'ACTIF

en milliers d'euros	2008	2007	ACHAT	REMB	Autres, dont transferts
TITRES DE PLACEMENT					
Titres à revenu fixe					
Titres subordonnés					-7 947
Titres autres	46 024	53 971			126 000
CDN	165 000	39 000			5 929
BMTN	105 929	100 000			
Titres à revenu variable					
Autres	6 954	2 376			4 578
Total Titres de Placement	323 907	195 347			128 560
TITRES D'INVESTISSEMENT					
Effets publics					
Effets publics couverts en liquidité	35 023	35 045			-22
Titres à revenu fixe					
Autres	76 962	35 073	10 000		31 889
CDN	0	150 000		-150 000	20 000
BMTN	318 000	343 013	40 000	-85 013	
Total Titres d'Investissement	429 985	563 131	50 000	-235 013	51 867

TABLEAU 15 : RELEVÉ DES TITRES

RELEVÉ NOMINATIF DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES, TITRES DE PARTICIPATION ET DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE							
Montants en milliers d'euros au 31/12/2008							
DESIGNATION DE LA VALEUR	CAPITAL SOCIAL	NOMBRE DE TITRES DETENUS	%	VALEUR BRUTE COMPTABLE	AVANCE PROVISION COMPTE	VALEUR NETTE COMPTABLE	VALEUR NETTE COMPTABLE 31/12/07
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES				5 488	0	0	5 488
<u>Parts dans des établissements de crédit</u>				0	0	0	0
<u>Autres parts dans d'autres entreprises liées</u>				5 488	0	0	5 488
SAS FONCIERE VICTOR HUGO	4 726	31 000	100,00%	4 726	0	0	4 726
SA STE MEDITERRANEENNE D'INVESTISSEMENT	762	50 000	100,00%	762	0	0	762
TITRES DE PARTICIPATION				168 104	901	358	168 648
<u>Titres de participation d'établissement de crédit</u>				155 973	0	0	155 973
SOCAMI C.A	85	1 160	14,34%	9	0	0	9
SOCAMA CA	785	54 250	10,57%	83	0	0	83
BANQUE FEDERALE DES BANQUES POPULAIRES	1 303 816	2 583 468	2,48%	155 863	0	0	155 863
IADPER	3 739	330	0,13%	5	0	0	5
IDES	14 751	87	0,09%	13	0	0	13
<u>Titres de participation dans d'autres entreprises à caractère financier</u>				0	0	0	0
M +X	0	0		0	0	0	0
<u>Titres de participation dans les sociétés civiles</u>							
<u>Immobilières de promotion et de gestion (voir détails dans tableau ci-dessous)</u>				10	901	121	790
<u>Autres titres de participation</u>				12 121	0	236	11 884
SACEMA	274	60		1	0	0	1
SEM IMMOB HYERES	229	104	0,69%	3	0	3	0
VAR AMENAG.DEVELOPPEMENT	1 050	750		11	0	0	11
VILLE DE MENTON	240	337	2,81%	5	0	0	5
SA COPRA	9 741	3 000		46	0	46	0
PARLONIAM	7 619	1 828	0,48%	37	0	0	37
LBO CROISSANCE 2		457		0	0	0	0
LBO NPE EUROPA	80 000	1 000 000	1,25%	690	0	0	690
SEMAZUR	240	1 348	8,89%	21	0	0	21
FCPR SPEF E-FUND		400		185	0	124	62
SADOVAR		1 500		23	0	23	0
SA GUIDEO	3 220	0	1,64%	0	0	0	0
GRFT FRANC ENTRE EX:INGENIERIE DE L'HABITAT		1		0	0	0	0
SAGESTAT	150	20	2,00%	1	0	0	1

TABLEAU 15 : RELEVÉ DES TITRES

SOPHIA EURO LAB	10 029	1 700	1,10%	111	0	0	111	170
VAR ACTIONS	694	5 000	10,99%	76	0	32	44	44
SEMIVAL	1 174	110	2,86%	34	0	0	34	34
B.P CREATION	8 401	2 591	3,08%	259	0	0	259	101
FCPR BP CREATION	0	0		0	0	0	0	159
TOULON AMENAGEMENT	566	600	2,84%	9	0	9	0	0
INFORMATIQUE BANQUE POPULAIRE	64 772	249 916	3,86%	2 499	0	0	2 499	2 499
NATEXIS PAIEMENT	22 419	1		0	0	0	0	0
BP DEVELOPPEMENT	217 188	376 228	1,52%	8 074	0	0	8 074	3 355
GIE IBP INVESTISSEMENT	13 965	3 700	0,26%	37	0	0	37	0
TOTAL				173 592	901	358	174 136	131 165

SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES DE PROMOTION ET DE GESTION								
Montants en milliers d'euros au 31/12/2018								
ventilation titres de participation dans les SCI de Promotion et de gestion				10	901	121	790	1 053
SCI LA ROSERAIE	2	300	26,00%	0	258	0	258	259
SCI ESPACE VALROSE	2	30	30,00%	0	0	0	0	2
SCI PALAIS D'AZUR	2	1 530	30,00%	0	-360	0	-359	-239
SCI DOMAINE DE VIGNAL	0	5	5,00%	0	74	74	0	0
SCI LE VERGER	2	5	5,00%	0	0	0	0	0
SCI DURANDY	2	25	25,00%	0	-95	0	-95	-95
SNC LOTISSEMENT DES FLEURS	8	150	30,00%	2	261	0	263	383
SCI RESIDENCE ROMAINE	3	60	30,00%	1	2	3	0	0
SCI MACCARANI BUFFA				0	19	20	0	0
SCI L'ILE VERTE	8	50	10,00%	1	0	0	0	0
SCI LA COMMANDERIE	3	60	30,00%	1	0	1	0	0
SCI CASTEL ROSA MARE	2	459	30,00%	0	-120	0	-120	0
SCI PALAIS HADRIEN	3	60	30,00%	1	14	15	0	0
SCI PALMERO RESIDENCE	2	459	30,00%	0	21	0	21	4
SCI CAGNES RENOIR	2	13	13,00%	0	18	5	13	13
SCI RESIDENCE BEL AIR	2	1 530	30,00%	0	-90	0	-90	180
SCI VILLA BORGHESE	2	2 500	25,00%	0	0	3	-3	0
SCI VIRGINIA	0	35	35,00%	0	0	0	0	245
SCI BELLA DONNA	2	459	30,00%	0	300	0	300	300
SCI FLORETTE		459		0	600	0	600	0

TABLEAU 16 : Eléments selon la durée restant à courir au 31/12/2008

en milliers d'euros	Total à ventiler	moins de 3 mois	entre 3 mois et 1 an	entre 1 an et 5 ans	plus de 5 ans	durée indéterminée
ACTIF						
Créances sur établissements de crédit	274 841	230 903	9 051	11 145	20 170	3 572
Créances sur la clientèle	3 316 267	477 460	257 806	1 016 032	1 444 893	120 276
Créances de crédit-bail	641 947	29 469	84 024	304 892	62 250	161 312
Obligations et autres titres à rev. fixe	1 080 238	345 000	270 066	331 958	117 572	15 642
PASSIF						
Dettes sur établissements de crédit	822 816	223 190	35 738	347 423	204 000	12 465
Dettes sur la clientèle	2 867 890	2 453 777	149 559	142 688	90 938	30 928
Dettes représentées par un titre	1 234 279	162 106	105 803	239 000	713 159	14 211
Emprunts subordonnés	65 529	6 098	5 000	14 000	40 000	431

TABLEAU 17 : PROVISIONS (en milliers d'euros)

NATURE DES PROVISIONS	MONTANT AU DEBUT DE L'EXERCICE	DOTATIONS DE L'EXERCICE	DOTATIONS OU REPRISE PAR CAPITAUX PROPRES	REPRISES DE L'EXERCICE	MONTANT A LA FIN DE L'EXERCICE
PROVISIONS REGLEMENTEES					
- réévaluation légale 78	6	0	0	2	4
PROVISIONS RISQUES & CHARGES					
Provisions pour litiges :	4 916	827	0	1 508	4 235
Provisions pour garanties données aux clients :	1 655	69	0	481	1 243
Provisions pour impôts :	2 209	1 192	0	514	2 887
Autres provisions pour risques et charges :	97 731	5 376	0	7 711	95 396
- Provisions passif social	21 717	926		641	22 002
- Prov risques swaps	5 034	3 028		4 011	4 049
- prov collective PEL/CEL	3 956	0		1 271	2 685
- prov décôte PEL/CEL	136	0		7	129
- FCG à rembourser	1 785	0		297	1 488
- Autres provisions	6 013	50		1 484	4 579
- F.R.B.G.	59 090	1 374		0	60 464
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
Sur immobilisations incorporelles :	7 463	0	0	0	7 463
Sur immobilisations corporelles :	4 336	1 439	3	791	4 987
Sur titres de participation :	347	65	0	54	358
Sur autres immos financières (Clientèle) :	54 871	29 224	0	11 736	72 359
Autres provisions pour dépréciation :	5 386	13 214	0	5 049	13 551

TABLEAU 18 : Immobilisations brutes (hors crédit-bail)

en milliers d'euros	2008	2007	Achats	Cessions	Reclassement
Immobilisations incorporelles	38 493	38 447	46	0	0
Droit au bail	4 513	4 513			
Fonds commercial	10 112	10 112			
Frais d'établissement					
Logiciels	2 192	2 146	46		
Autres éléments (mali technique)	21 676	21 676			
Immobilisations corporelles d'exploitation	91 917	89 274	4 580	-2 037	100
Terrain	4 916	4 867	49		
Façades non destructibles					
Façades destructibles / Etanchéité	3 754	3 736	18		
Fondations / Ossature	28 052	27 893	159		
Ravalement					
Equipements techniques	13 075	12 161	929	-15	
Aménagements intérieurs	16 256	15 102	1 161	-7	
Autres éléments	25 864	25 515	2 264	-2 015	100
Immobilisations incorporelles hors exploitation	67	67			
Immobilisations corporelles hors exploitation	2 899	2 899	0	0	0
Terrain	657	657			
Façades non destructibles					
Façades destructibles / Etanchéité	12	12			
Fondations / Ossature	1 994	1 994			
Ravalement					
Equipements techniques	29	29			
Aménagements intérieurs	207	207			
Autres éléments					

TABLEAU 19 : Amortissements et Provisions (hors Crédit-Bail)

en milliers d'euros	2008	2007	Dotations	Reprises	Autres dont cessions
PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS					
Immobilisations incorporelles d'expl.					
Autres incorporelles	-7 463	-7 463			
Immobilisations corporelles d'expl.					
Terrain	-2 712	-2 710	-2		
Construction					
Immobilisations corporelles hors expl.					
Terrain					
Construction : Fondation / Ossature	-164	-164			
TOTAL	-10 339	-10 337	-2	0	0
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS					
Immobilisations incorporelles					
Droit au bail	-3 128	-2 825	-304		1
Fonds de commerce	-8 602	-7 893	-708		-1
Frais d'établissement					
Logiciels	-2 179	-2 006	-173		
Sous-total	-13 909	-12 724			
Immobilisations corporelles d'expl.					
Construction					
Façades destructibles / Etanchéité	-2 752	-2 496	-257		1
Fondation / Ossature	-24 030	-23 558	-472		
Ravalement					
Equipements techniques	-7 225	-6 311	-927		13
Aménagements intérieurs	-8 883	-7 721	-1 167		5
Autres	-21 436	-21 289	-2 135		1 988
Immobilisations corporelles hors expl.					
Façades destructibles / Etanchéité	-12	-12			
Fondation / Ossature	-828	-787	-41		
Ravalement					
Equipements techniques	-28	-28			
Aménagements intérieurs	-207	-207			
Sous-total	-65 401	-62 409	-4 999	0	2 007
TOTAL	-79 310	-75 133	-4 999	0	2 007